



SIGNALEMENT ET CONDUITE À TENIR EN CAS DE CHALEUR

Article R4463-6 du Code du Travail

CANICULE – QUE FAIRE EN CAS DE MALAISE OU DE SIGNES D'ALERTE ?



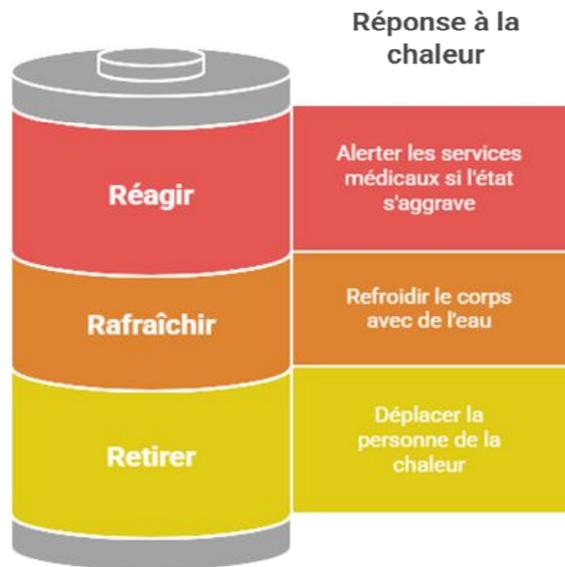
1. RECONNAITRE LES SIGNES D'ALERTE

Comprendre la gravité des symptômes liés à la chaleur, du léger au critique



2. REAGIR IMMEDIATEMENT (REFLEXE 3R)

Étapes de réponse à la chaleur, de l'intervention initiale à l'aide médicale



3. SIGNALEMENT

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Signalement pour ma situation personnelle | <input type="checkbox"/> Signalement réalisé par un collègue (constat d'un salarié en souffrance) |
| <input type="checkbox"/> Travailleur isolé | <input type="checkbox"/> Autre (à préciser dans observations) |

Date et heure :

Observations :

4. QUI ALERTER ?

SITUATION

QUI PREVENIR ?

Malaise léger

Responsable de site ou SST

Malaise + Perte de connaissance ou confusion

SAMU (15) immédiatement

NUMEROS D'URGENCE INTERNE

FONCTIONS

NOMS ET PRENOMS

TELEPHONE

Responsable Sécurité :

Référent Santé Sécurité au Travail :

Salarié Sauveteur Secouriste au Travail :